



**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**CULTURE :**

**Scène de Musiques Actuelles « Le Cap » :**

- N°1380 : Marché passé en procédure adaptée pour l'organisation du concert du 17.12.2010 et de la résidence programmée du 20 au 29 septembre 2010 à titre gracieux – signature du marché avec l'association Carroussel Théâtre. Page 2
- N°1381 : Organisation de la résidence programmée du 6 au 17 septembre 2010 de CHET NUNETA – signature du contrat. Page 3
- N°1391 : Marché passé en procédure adaptée avec l'association exécutive du comité du tourisme de la Seine-Saint-Denis pour l'accueil de la péniche Antipode du 30 juin au 12 juillet 2010 dans le cadre de l'été au canal – signature du marché. Page 8
- N°1403 : Marché passé en procédure adaptée pour l'organisation du concert de SOLILLAQUIST OF SOUND du 23 octobre 2010 – signature du marché. Page 15
- N°1404 : Marché passé en procédure adaptée avec la société UNI-T pour l'organisation du concert de « PIERS FACCINI » le 8 octobre 2010 – signature du marché. Page 16
- N°1406 : Marché passé en procédure adaptée avec l'association la Charte des Auteurs et des illustrateurs pour la jeunesse pour la location de l'exposition de photographies « portraits d'ateliers » du 14 décembre 2010 au 25 janvier 2011 dans le cadre des expositions à l'Espace Gainville – signature du marché. Page 17
- N°1420 : Marché passé en procédure adaptée pour l'organisation du concert de Mehdi ADDAB du 16 octobre 2010 – signature du marché Page 28

**ANIMATION SENIORS :**

- N°1426 : Organisation des séjours vacances 2011 – signature d'une convention avec l'A.N.C.V. (Agence Nationale des Chèques Vacances). Page 31

**SANTE :**

- N°1418 : PMI Pierre Abrioux – marché passé en procédure adaptée – signature d'un marché de vente d'un spectacle – compagnie Clair de Lune. Page 27
- N°1419 : PMI Gros Saule – marché passé en procédure adaptée – signature d'un marché de vente d'un spectacle – compagnie « Le Théâtre à Sornettes ». Page 27
- N°1427 : PMI Croix Nobillon – marche passe en procédure adaptée –signature d'un marché de vente d'un spectacle – compagnie "Théâtre à sornettes ». Page 32
- N°1428 : PMI Tourville – marche passé en procédure adaptée – signature d'un marche de vente d'un spectacle – compagnie les Trois Coups Page 32

## INFORMATION ET TELECOMMUNICATION :

- N°1392 : Avenant au contrat de licence d'utilisation et avenant au contrat de maintenance – progiciels CIVITAS (gestion financière) – module « univers business object » signature Page 8
- N°1397 : Contrat d'assistance et de maintenance pour le logiciel AVENIO avec la société DIX. Page 12
- N°1409 : Accord cadre INF85129RI marché subséquent N°18 – INF 0035900 lot 11 – logiciels graphiques. Page 19
- N°1424 : Accord cadre INF85124RI marché subséquent N°19 – INF0037400 lot 4 – micro ordinateurs portables. Page 30
- N°1425 : Accord cadre INF85126RI – marché subséquent N°20 – INF 0037500 lot 9 – périphériques divers. Page 31

## SPORTS :

- N°1408 : Marché passé en procédure adaptée – signature du marché – location d'une patinoire mobile, de ses annexes et de matériels de patinage – hiver 2010/2011. Page 18

## PROPRIETES COMMUNALES :

- N°1346 : Prolongation de location temporaire – logement 4 rue de Bougainville (groupe scolaire Paul Eluard) – avenant N°3 à la convention du 8 octobre 2008 signée avec [REDACTED] Page 1
- N°1347 : Prolongation de location temporaire – logement sis [REDACTED] rue du onze novembre à Aulnay-Sous-Bois – avenant N°2 à la convention signée avec [REDACTED] Page 1
- N°1366 : Attribution d'un logement communal en location temporaire sis à Aulnay-Sous-Bois 5 rue des Mimosas – groupe scolaire Ambourget – signature d'une convention entre la ville et [REDACTED] Page 2
- N°1386 : Prolongation de location temporaire – logement sis 61 rue du onze novembre à Aulnay-Sous-Bois – avenant N°1 à la convention signée avec [REDACTED] Page 4
- N°1387 : Renouvellement de bail de location des locaux sis à Aulnay-Sous-Bois rue du onze novembre occupé par le C.I.O (centre d'information et d'orientation) d'Aulnay-Sous-Bois Page 5
- N° 1388 : Prolongation de location temporaire – logement sis [REDACTED] route de Mitry – groupe scolaire Ormeteau – avenant N°4 à la convention signée avec [REDACTED] Page 6

## ESPACE PUBLIC :

- N°1385 : Eclairage public – marché passé en procédure adaptée – signature du marché de fourniture de matériel et de lampes d'illumination pour Noël 2010. Page 4
- N°1410 : Marché passé en procédure adaptée – travaux de réhabilitation de réseau route de Mitry – signature du marché. Page 19
- N°1415 : Vérification électrique ponctuelle forum des associations ferme du vieux pays – signature du marché. Page 24

- N°1421 : Quartier 3-1 Mairie/Paul Bert – marché passé en procédure adaptée – aménagement de la rue Fernand Herbaut – signature d’un marché subséquent sur accord cadre. Page 28
- N°1422 : Quartier 3-1 Mairie/Paul Bert – marché passé en procédure adaptée – aménagement de la rue Charles Dordain – signature d’un marché subséquent sur accord cadre. Page 29

### **INGENIERIE ET PROJETS :**

- N°1389 : Aménagement du L.A.N et du parvis du parc Emile Zola – mission de sécurité – contrat avec la société C.S.E.T.. Page 6
- N°1390 : Quartier 3-1 Mairie/Paul Bert – marché passé en procédure adaptée – aménagement et réfection de la rue Marcel Sembat (de la rue Jean Charcot au Bld Lefèvre) – signature d’un marché subséquent sur accord cadre. Page 7
- N°1400 : Constructions et équipements – restructuration de locaux – école maternelle Jules Ferry II – signature d’une convention de mission de contrôle technique. Page 14
- N°1401 : Constructions et équipements – restructuration de locaux – école maternelle Jules Ferry II – signature d’un contrat de coordination sécurité et protection de la santé (SPS). Page 15
- N°1412 : Marché passé en procédure adaptée – aménagement des espaces extérieurs du L.A.N., du 19-21 rue Jacques Duclos passage Kléber et du parvis du parc Zola – signature d’un marché subséquent sur accord cadre. Page 21

### **ESPACES VERTS :**

- N°1393 : Marché passé en procédure adaptée – fauchages de talus et réserves foncières avec la société Elan Environnement – signature du marché. Page 9
- N°1394 : Marché passé en procédure adaptée – création de gazons et rengazonnement divers sites avec Mabillon S.A – signature du marché. Page 10
- N°1396 : Marché passé en procédure adaptée – animation parcours dans les arbres – contrat avec l’entreprise S.A.R.L. DEFIS-SPORT – signature du marché. Page 12
- N°1411 : Marché passé en procédure adaptée – fourniture d’arbres et arbustes d’ornement – saison 2010/2011, renouvelable jusqu’en 2014 – signature du marché. Page 20
- N°1413 : Marché passé en procédure adaptée – animation – narration d’anecdotes et d’histoires relatives aux essences arborées ainsi qu’un prêt d’objets dans différents bois – contrat avec l’atelier « Le bois soleil » - signature du marché. Page 22
- N° 1414 : Marché passé en procédure adaptée – fourniture et pose d’équipement de jeux dans les écoles maternelles – société PROLUDIC S.A.S – signature du marché. Page 23

## **URBANISME :**

- N°1395 : Délégation du droit de préemption urbain sur un bien situé 32 rue Jean Charcot à Aulnay-Sous-Bois au profit de l'EPFIF. Page 10
- N°1417 : Délégation du droit de préemption urbain sur deux biens situés 46-48 route de Bondy à Aulnay-Sous-Bois au profit de l'EPFIF. Page 25

## **DEPLACEMENT URBAIN :**

- N°1416 : Marché passé en procédure adaptée – élaboration du schéma directeur des itinéraires cyclables – signature du marché – INDDIGO SAS. Page 24

## **DEVELOPPEMENT DURABLE :**

- N°1398 : Maison de l'environnement – convention de mise à disposition de l'exposition biodiversité par le Conseil Général du territoire de Belfort. Page 13
- N°1399 : Maison de l'environnement – marché passé en procédure adaptée – cession de droits pour le spectacle au pays des insectes en octobre 2010. Page 14

## **PATRIMOINE BATI :**

- N°1407 : Marché passé en procédure adaptée – travaux de réaménagement du service des élections au centre administratif – signature du marché. Page 18

## DECISIONS

### PRISES PAR LE MAIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

---

#### DECISION N°1346

Objet : **PROPRIETE COMMUNALE – PROLONGATION DE LOCATION TEMPORAIRE – LOGEMENT 4 RUE DE BOUGAINVILLE (GROUPE SCOLAIRE PAUL ELUARD) AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DU 8 octobre 2008 SIGNEE AVEC [REDACTED]**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU la délibération n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU la décision n°2827 du 29 mai 2007 autorisant l'attribution temporaire d'un logement communal en location à [REDACTED] sis au groupe scolaire Paul Eluard 4 rue de Bougainville, pour une durée d'un an à compter du 15 mai 2007 moyennant le versement d'une redevance d'occupation mensuelle de 292.58 €.

VU la décision n°360 du 5 décembre 2008 prolongeant ladite location par avenant n°1 pour une nouvelle durée d'un an soit jusqu'au 14 mai 2009, moyennant une redevance d'occupation mensuelle portée à 306.57 €.

VU la décision n°1098 du 22 février 2010 prolongeant la location par avenant n° 2 pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 14 mai 2010.

#### DECIDE

LA signature d'un avenant n°3 à la convention de location initiale, prolongeant la location d'une année supplémentaire à compter du 15 mai 2010, soit jusqu'au 14 mai 2011 et portant le montant de la redevance mensuelle d'occupation à 313.44 € à compter du 15 mai 2010.

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de la Ville : Chapitre 70 – article 70878 – fonction 020 et Chapitre 75 – article 752 – fonction 020.

---

#### DECISION N°1347

Objet : **PROPRIETE COMMUNALE – PROLONGATION DE LOCATION TEMPORAIRE – LOGEMENT SIS [REDACTED] RUE DU ONZE NOVEMBRE A AULNAY SOUS BOIS – AVENANT N°2 A LA CONVENTION SIGNEE AVEC [REDACTED]**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU la délibération n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU la décision n°273 du 16 octobre 2008 autorisant l'attribution à titre temporaire, d'un logement communal situé à Aulnay sous Bois [REDACTED] rue Vercingétorix à Aulnay sous Bois, à [REDACTED] pour une durée d'un an à dater du 6 octobre 2008.

VU la décision n°829 du 1<sup>er</sup> octobre 2009, prolongeant la location temporaire, par avenant n°1, jusqu'au 5 octobre 2010.

#### **DECIDE**

LA signature d'un avenant n°2 à la convention de location temporaire de logement, prolongeant la location pour 6 mois, soit jusqu'au 5 avril 2011, dans les mêmes conditions que celles mentionnées au contrat initial .

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de la Ville : Chapitre 70 – article 70878 – fonction 020 et Chapitre 75 – article 752 - fonction 020.

---

#### **DECISION N°1366**

Objet : **PROPRIETE COMMUNALE – ATTRIBUTION D UN LOGEMENT COMMUNAL EN LOCATION TEMPORAIRE SIS A AULNAY SOUS BOIS 5 RUE DES MIMOSAS- GROUPE SCOLAIRE AMBOURGET – SIGNATURE D UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET [REDACTED]**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU la délibération n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

#### **DECIDE**

La signature d'une convention de location temporaire de logement communal, au bénéfice de [REDACTED], pour un appartement sis à Aulnay-Sous-Bois - 5 rue des Mimosas – Groupe Scolaire Ambourget.

DIT que cette location est consentie à effet du 11 août 2010 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 10 août 2011, moyennant le versement d'une redevance d'occupation mensuelle de 355,56 € payable à compter du mois de septembre 2010 + les différentes charges afférentes au logement.

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de la Ville – Chapitre 70 – article 70878 – fonction 020 et Chapitre 75 – article 752 – fonction 020.

---

#### **DECISION N°1380**

Objet : **CULTURE – SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES « LE CAP » - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE POUR L'ORGANISATION DU CONCERT DU 17 DECEMBRE 2010 ET DE LA RESIDENCE PROGRAMMEE DU 20 AU 29 SEPTEMBRE 2010 A TITRE GRACIEUX – SIGNATURE DU MARCHE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics,

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

### **DECIDE**

La signature d'un contrat pour :

- La résidence programmée du 20 au 29 septembre 2010 du groupe SAMODIVAS, avec l'association Carroussel Théâtre domiciliée au 28, bis rue de la réunion - 75020 Paris, représentée par Edouard NIKOLOV en qualité de président ; à titre gracieux.
- La prestation de diffusion et/ou d'animation du concert le 17 décembre 2010 du groupe SAMODIVAS à titre gracieux.

---

### **DECISION N°1381**

**Objet : CULTURE – SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES «LE CAP» - ORGANISATION DE LA RESIDENCE PROGRAMMEE DU 06 AU 17 SEPTEMBRE 2010 DE CHET NUNETA – SIGNATURE DU CONTRAT**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics,

VU les délibérations N°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et N°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU la décision n°1348 du 22 septembre 2010 relative à la signature du marché pour la prestation de diffusion et/ou d'animation du spectacle visé en objet,

### **DECIDE**

La signature d'un contrat pour la prestation de résidence à titre gracieux des CHET NUNETA du 06 au 17 septembre 2010 avec la société TROIS QUATRE domiciliée 6 rue Camille Pelletan 33000 Bordeaux et représentée par Noëlle Ribot en sa qualité de président.

Pour information, et conformément à la décision n°1348 susvisée, la société TROIS QUATRE s'est engagée en contre-partie de cet accueil, à proposer un tarif préférentiel de cession de droit de diffusion pour le spectacle programmé le 17 décembre 2010, dont les conditions sont, pour rappel, les suivantes : cession temporaire de droit de diffusion des CHET NUNETA fixé à 2500€ HT (soit 2637,50€ TTC) au lieu de 2900€ HT ; cette minoration de 400€ HT étant calculée au prorata des frais d'accueil et de mise à disposition technique engagée par la ville d'Aulnay-sous-bois.

## DECISION N°1385

Objet : **ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHÉ PASSE EN PROCÉDURE ADAPTÉE - SIGNATURE DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE MATÉRIEL ET DE LAMPES D'ILLUMINATION POUR NOËL 2010**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006).

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

### DECIDE

La signature des marchés suivants :

LOT N°	DESCRIPTION		
LOT N° 1	FOURNITURE DE CONSOMMABLES		
Attributaire	Adresse	Montant € HT	Montant € TTC
DECOLUM	BP 2 77760 URY	14 610,00	17 473,56
LOT N° 2	FOURNITURE DE LAMPES		
Attributaire	Adresse	Montant € HT	Montant € TTC
DECOLUM	BP 2 77760 URY	16 000,00	19 136,00
LOT N° 3	FOURNITURE DE DECORS ET DE MOTIFS D'ILLUMINATION		
Attributaire	Adresse	Montant € HT	Montant € TTC
BLACHERE	ZI BOURGUIGNON 84400 APT	25 984,20	31 077,10

Le contrat prendra effet à la date de notification de la présente.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : Chapitre 21 - article 2188 - fonction 024 et Chapitre 011 - article 60680.

---

## DECISION N°1386

Objet : **PROPRIÉTÉ COMMUNALE - PROLONGATION DE LOCATION TEMPORAIRE - LOGEMENT SIS [REDACTÉ] RUE DU ONZE NOVEMBRE A AULNAY SOUS BOIS - AVENANT N°1 A LA CONVENTION SIGNÉE AVEC [REDACTÉ]**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU la délibération n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU la décision n°762 du 19 août 2009 autorisant l'attribution à titre temporaire, d'un logement communal situé à Aulnay sous Bois, rue du Onze Novembre à Aulnay sous Bois, à [REDACTED] pour une durée d'un an à dater du 5 août 2009.

### **DECIDE**

La signature d'un avenant n°1 à la convention de location temporaire de logement, prolongeant la location d'une année supplémentaire à compter du 5 août 2010, soit jusqu'au 4 août 2011, dans les mêmes conditions que celles mentionnées au contrat initial.

**DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget de la Ville : Chapitre 70 – article 70878 – fonction 020 et Chapitre 75 – article 752 fonction 020.

---

### **DECISION N°1387**

**Objet : PROPRIETE COMMUNALE – RENOUELEMENT DE BAIL DE LOCATION DES LOCAUX SIS A AULNAY SOUS BOIS RUE DU ONZE NOVEMBRE OCCUPE PAR LE C.I.O. (Centre d'Information et d'Orientation) d'AULNAY SOUS BOIS**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU la délibération n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU la décision n°1294 du 14 décembre 2004 autorisant le renouvellement du bail des locaux occupés par le C.I.O. d'AULNAY SOUS BOIS rue du Onze Novembre, pour une durée de 3 ans à compter du 15 septembre 2004.

VU la décision n°3130 du 23 novembre 2007 autorisant le renouvellement du bail des locaux occupés par le C.I.O. d'AULNAY SOUS BOIS pour une nouvelle durée de 3 ans à compter du 15 septembre 2007.

**CONSIDERANT** que le bail est arrivé à échéance au 14 septembre 2010,

### **DECIDE**

Le renouvellement du bail du C.I.O. d'AULNAY SOUS BOIS dont les locaux, propriété communale, sont situés à AULNAY SOUS BOIS, 31 rue du Onze Novembre, pour une nouvelle durée de 3 ans à dater du 15 septembre 2010, soit jusqu'au 14 septembre 2013.

**DIT** que cette location est renouvelée sur la base d'un loyer annuel de 27.286,00 € payable trimestriellement à terme échu, et révisable tous les ans à sa date anniversaire.

**PRECISE** que les différentes charges afférentes aux locaux seront à la charge du C.I.O.

**DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget de la Ville : Chapitre 75 – nature 752- fonction 020. et chapitre 70 – nature 70878 – fonction 020

## **DECISION N°1388**

Objet : **PROPRIETE COMMUNALE – PROLONGATION DE LOCATION TEMPORAIRE – LOGEMENT SIS [REDACTED] ROUTE DE MITRY-GROUPE SCOLAIRE ORMETEAU – AVENANT N°4 A LA CONVENTION SIGNEE AVEC [REDACTED]**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU la délibération n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU la décision n°24 du 13 mai 2008 autorisant l'attribution à titre temporaire, d'un logement communal situé à Aulnay sous Bois [REDACTED] route de Mitry, [REDACTED] pour une durée d'un an à dater du 1<sup>er</sup> mai 2008.

VU la décision n°768 du 21 août 2009 prolongeant la location par avenant n°1, jusqu'au 30 septembre 2009 moyennant le versement d'une redevance d'occupation mensuelle portée à 347.45 euros à dater du 1<sup>er</sup> mai 2009.

VU la décision n°870 du 2 novembre 2009 prolongeant la location par avenant n°2 jusqu'au 31 décembre 2009 moyennant une redevance d'occupation mensuelle portée à 355.23 euros

VU la décision n°999 du 8 janvier 2010, prolongeant la location par avenant n°3 jusqu'au 30 juin 2010.

### **DECIDE**

La signature d'un avenant n°4 à la convention de location temporaire de logement, prolongeant la location de 6 mois supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, soit jusqu'au 31 décembre 2010.

**DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget de la Ville : Chapitre 70 – article 70878 – fonction 020 et Chapitre 75 – article 752 fonction 020.

---

## **DECISION N°1389**

Objet : **DIRECTION INGENIERIE ET PROJETS - AMENAGEMENT DU L.A.N. ET DU PARVIS DU PARC EMILE ZOLA - MISSION DE SECURITE - CONTRAT AVEC LA SOCIETE C.S.E.T**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006).

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

## DECIDE

La signature d'un contrat de coordonnateur passé avec la Société C.S.E.T. (B.P. 8 - chemin du Parc – 95480 Pierrelaye) pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé sur le chantier du parvis du Parc Emile Zola et du L.A.N. Le montant de la mission s'élève à 3.900 € H.T., soit 4.664,40 € T.T.C.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 23 – article 2315 – fonction 822.

---

### DECISION N°1390

Objet : **INGENIERIE ET PROJETS - QUARTIER 3-1 MAIRIE / PAUL BERT - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – AMENAGEMENT ET REFECTION DE LA RUE MARCEL SEMBAT (de la rue Jean Charcot au Bd Lefèvre) – SIGNATURE D'UN MARCHE SUBSEQUENT SUR ACCORD CADRE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006).

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU la délibération n°24 du 09 juillet 2009 relative à la signature de l'accord cadre passé pour les travaux d'aménagement de l'espace public dans les différents quartiers de la Ville pour l'année 2009 et renouvelable éventuellement jusqu'en 2012,

VU l'information communiquée au Conseil Municipal lors de la séance du 23 septembre 2010 relative à la consultation citée en objet,

## DECIDE

La signature des marchés suivants :

**Lot n°1 : « VRD : Travaux & Equipements »**

Attributaire	Montant € H.T.	Montant € T.T.C
<b>EMULITHE</b> ZI de Fosses-St Witz - BP 50033 95471 FOSSES CEDEX	<b>576 925.00</b>	<b>690 002.30</b>

**Lot n°2 : « Eclairage public »**

Attributaire	Montant € H.T.	Montant € T.T.C
<b>INEO</b> 165 rue Jean Jaurès - Agence EP 78130 LES MUREAUX	<b>80 257.24</b>	<b>95 987.66</b>

**Lot n°3 : « Espaces Verts »**

Attributaire	Montant € H.T.	Montant € T.T.C
<b>MABILLON</b> La Rosée – Gressy - BP 38 77412 CLAYE SOUILLY CEDEX	24 772.60	29 628.03

La durée d'exécution de ces travaux est prévue sur cinq mois à compter de la date fixée par ordre de service.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 23 article 2312 (*fonction 822*)

---

**DECISION N°1391**

Objet : **CULTURE – MARCHÉ PASSE EN PROCÉDURE ADAPTÉE AVEC L'ASSOCIATION EXÉCUTIVE DU COMITÉ DU TOURISME DE LA SEINE SAINT DENIS POUR L'ACCUEIL DE LA PENICHE ANTIPODE DU 30 JUIN AU 12 JUILLET 2010 DANS LE CADRE DE L'ÉTÉ AU CANAL – SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006).

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

**DECIDE**

La signature d'une convention avec l'association exécutive du Comité Départemental du Tourisme de Seine-Saint-Denis (140, avenue Jean Lolive – 93695 Pantin) dans le cadre de l'édition 2010 de l'opération « L'été au canal » pour une participation forfaitaire de 5 016,73€ HT soit 6 000 € TTC (TVA 19.6 %).

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : Chapitre 011 - article 6228 - fonction 30.

---

**DECISION N°1392**

Objet : **DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION – AVENANT AU CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATION ET AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE - PROLOGICIELS CIVITAS (GESTION FINANCIÈRE) – MODULE « UNIVERS BUSINESS OBJECT » - SIGNATURE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006) ;

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions ;

VU la décision n°2550 en date du 18 décembre 2006 portant sur le renouvellement des licences d'utilisation et de la maintenance des progiciels « CIVITAS GF » pour les années 2007 à 2011 ;

### **DECIDE**

l'adjonction du module « UNIVERS BUSINESS OBJECT », et à cet effet la signature, avec la Société CIVITAS, sise 10/12 boulevard de l'Oise - 95031 Cergy-Pontoise Cedex - de deux avenants :

- avenant d'extension au contrat de licence d'utilisation du logiciel CIVITAS GF
- avenant au contrat de maintenance lié.

Les deux avenants prennent effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010 pour les durées de contrat en vigueur.

Le montant de l'extension de la licence d'utilisation du logiciel CIVITAS GF, pour l'adjonction du module « UNIVERS BUSINESS OBJECT », s'élève à 6.450,00 € HT (soit 7.714,20 € TTC), et sera réglé sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : Chapitre 20, article 2051 - fonction 020.

Le montant annuel de la maintenance s'élevant quant à lui à 967,50 € HT (soit 1.157,13 € TTC) sera réglé sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : Chapitre 011, article 6156 - fonction 020.

---

### **DECISION N°1393**

Objet : **ESPACES VERTS- MARCHÉ PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - FAUCHAGES DE TALUS ET RESERVES FONCIERES AVEC LA STE ELAN ENVIRONNEMENT- SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006).

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

### **DECIDE**

La signature d'un marché à procédure adaptée avec la sté ELAN ENVIRONNEMENT - sise 12 B, Henri Régault - 94700 Maisons-Alfort.

Le marché à bons de commande est fixé pour un montant :

Minimum : 35 000,00 HT 41 860,00 TTC  
Maximum : 70 000,00 HT 83 720,00 TTC

Travaux prévus à partir de juillet 2010 pour une durée de 6 mois.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville :  
Chapitre 011 - article 6156 - *fonction* 823.

---

#### **DECISION N°1394**

**Objet : ESPACES VERTS – MARCHÉ PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE –  
CREATION DE GAZONS ET RENGAZONNEMENT DIVERS SITES AVEC  
MABILLON S.A - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006).

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

#### **DECIDE**

La signature d'un marché à procédure adaptée avec MABILLON SA - sise 17 rue des Campanules - 77185 LOGNES

Le marché à bons de commande est fixé pour un montant :

Minimum : 15 000,00 HT 17 940,00 TTC

Maximum : 30 000,00 HT 35 880,00 TTC

Travaux prévus à partir d'octobre 2010.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville :  
Chapitre 011 - article 61521 - *fonction* 823.

---

#### **DECISION N°1395**

**Objet : DHUA - DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR UN  
BIEN SITUE 32 RUE JEAN CHARCOT A AULNAY-SOUS-BOIS AU  
PROFIT DE L'EPFIF**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU le Code de l'Urbanisme, article L 213-3,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal n°47 en date du 15/05/2008 qui procède à l'institution du Droit de Préemption Urbain Renforcé sur certains secteurs et du Droit de Préemption Simple sur le restant de la zone urbaine du Plan Local d'Urbanisme du territoire de la commune d'Aulnay-sous-Bois,

VU la délibération n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU la modification du PLU approuvée par le Conseil Municipal du 23/09/2010,

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 15/09/2010 concernant la vente d'un bien immobilier situé 32 rue Jean Charcot à Aulnay-sous-Bois, cadastré section AT n°83 pour 504 m<sup>2</sup>, appartenant à [REDACTED] demeurant 32 rue Jean Charcot - 93600 Aulnay-sous-Bois, propriétaire de la moitié en pleine propriété et de la moitié en usufruit et [REDACTED] propriété de la moitié en nue propriété, au prix de 350.000 € en ce compris la commission due à l'agence pour un montant de 25.000 € stipulée à la charge du vendeur,

VU le décret 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Foncier d'Ile-de-France,

VU le décret 2009-1542 du 11 décembre 2009 modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 précité,

VU la délibération du 18 septembre 2008 autorisant le Maire à signer la Convention d'Intervention Foncière et toutes ses pièces administratives et techniques,

VU la convention d'intervention foncière signée entre la commune d'Aulnay-sous-Bois et l'EPFIF le 14 octobre 2008,

**CONSIDERANT** que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU affiche l'objectif de « développer les capacités résidentielles pour répondre aux besoins diversifiés en logement et maintenir la population au-dessus de 80.000 habitants » et aussi que « l'objectif recherché est la requalification urbaine en profondeur, associant mixité fonctionnelle et sociale, afin de répondre aux exigences de la loi SRU en matière de diversité de l'habitat »,

**CONSIDERANT** que le bien est contigu aux parcelles AT n°123-130-121 qui constituent pour la commune une emprise mutable d'une superficie de 1.255 m<sup>2</sup>,

**CONSIDERANT** qu'il était envisagé de réaliser sur ces 3 parcelles une opération d'une cinquantaine de logements dont un minimum de logements sociaux avec une SHON potentielle globale pour environ 3.500 m<sup>2</sup> répondant aux critères définis dans le PLU notamment au regard de l'accessibilité et de la requalification urbaine, et qu'il s'avère opportun de préempter ce bien afin d'optimiser l'opération envisagée sur un tènement foncier élargi,

### **DECIDE**

**DE DELEGUER** l'exercice du droit de préemption sur un bien immobilier situé 32 rue Jean Charcot à Aulnay-sous-Bois, cadastré section AT 83 pour 504 m<sup>2</sup>, appartenant à [REDACTED] demeurant 32 rue Jean Charcot - 93600 Aulnay-sous-Bois, propriétaire de la moitié en pleine propriété et de la moitié en usufruit et [REDACTED] propriété de la moitié en nue propriété, dès lors que ce bien est situé dans le périmètre d'intervention foncière,

**DIT** que la présente décision sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'EPFIF, 4-14 rue Ferrus - 75014 PARIS, ainsi qu'à Madame GUILHAUDIN Danielle Raymonde demeurant 32 rue Jean Charcot - 93600 Aulnay-sous-Bois, propriétaire de la moitié en pleine propriété et de la moitié en usufruit et Monsieur LEVEQUE Christian Henri propriétaire de la moitié en nue propriété, et à l'Etude Garnier - Gérenton - Serrano, 66 ter avenue Henri Barbusse - BP 39 - 93290 Tremblay-en-France.

**PRECISE** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa notification auprès du Tribunal Administratif, 7 rue Catherine Puig - 93100 Montreuil.

Tout intéressé peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision, ou d'un recours hiérarchique le Préfet, pour les décisions prises au nom de l'Etat.

Cette démarche qui prolonge le délai doit alors être introduite dans les deux mois suivant la réponse, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

---

#### **DECISION N°1396**

**Objet : ESPACES VERTS – MARCHÉ PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – ANIMATION PARCOURS DANS LES ARBRES – CONTRAT AVEC L'ENTREPRISE S.A.R.L DEFIS-SPORT - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

**VU** l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006).

**VU** les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

#### **DECIDE**

La signature d'un marché à procédure adaptée passé avec l'entreprise S.A.R.L DEFIS-SPORT représentée par Monsieur Frédéric CHOURIDIS – sise 49, route des Andelys - 27150 ST Jean de Frenelle-Boisemont. Le montant du marché est de 6.176,00 € H.T. soit 7.386,50 T.T.C – date d'effet : du jeudi 21 octobre au dimanche 24 octobre 2010.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : Chapitre 011 - article 6228 - fonction 823.

---

#### **DECISION N°1397**

**Objet : DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION - CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE POUR LE LOGICIEL AVENIO AVEC LA SOCIETE DIX**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

**VU** l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006).

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

### DECIDE

La signature d'un contrat de maintenance et d'assistance avec la Société DIX – 234 Les Barres - 84260 SARRIANS, pour le logiciel AVENIO utilisé par le Service Archives et Documentation.

Le contrat prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une durée d' un an.

Le montant annuel de 775,00 € HT soit 926,90 € TTC sera réglé sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville: Chapitre 011 – Article 6156 – Fonction 020.

---

### DECISION N°1398

**Objet : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – MAISON DE L' ENVIRONNEMENT - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'EXPOSITION BIODIVERSITE PAR LE CONSEIL GENERAL DU TERRITOIRE DE BELFORT**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006).

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

### DECIDE

La signature d'une convention avec le Conseil Général du Territoire de Belfort - Place de la Révolution française - 90020 Belfort, représenté par Monsieur le Président du Conseil Général.

**PRECISE** que l'objet de la convention vise - d'une part la mise à disposition de panneaux d'exposition et de modules de jeux dans le cadre de l'exposition « *Biodiversité, nos vies sont liées* », qui est présentée à la Maison de l'Environnement du 8 novembre 2010 au 29 janvier 2011, et d'autre part une prestation d'assistance au montage et démontage de l'exposition, incluant le transport aller et retour des panneaux et modules de jeux.

**DIT** que les dépenses en résultant, s'élèvent d'une part pour la location de l'exposition à la somme de 3.000 € TTC (TVA non applicable) et d'autre part pour la prestation d'assistance au montage et démontage à 1.200 € TTC (TVA non applicable)

**DIT** que les dépenses correspondantes seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : Chapitre 011 - articles 6233 et 6228 -fonction 833.

## **DECISION N°1399**

Objet : **DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – MAISON DE L'ENVIRONNEMENT - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – CESSION DE DROITS POUR LE SPECTACLE AU PAYS DES INSECTES EN OCTOBRE 2010**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006),

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

### **DECIDE**

La signature d'un marché avec l'Association THEATRE OBLIGATOIRE

- siège social : 14-16 rue de Romainville - 75019 Paris

- adresse postale : 71 rue Noisy-le-Sec - 93260 Les Lilas représentée par Madame Joëlle AUBERT, Présidente relatif à un spectacle sur le thème des insectes intitulé :

« Au Pays des insectes - d'après les souvenirs entomologiques de Jean-Henri FABRE » le samedi 9 octobre 2010 à 15h à la Maison de l'environnement dans le cadre de l'exposition *Insectes !* et du vernissage de l'exposition de l'artiste Thomas PERRAUDIN en résidence à Aulnay-sous-Bois.

Le montant du marché s'élève à 1.930,65 € TTC (TVA à 5,5%).

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : Chapitre 011 - article 6228 - fonction 833.

---

## **DECISION N°1400**

Objet : **DIRECTION DE L'INGENIERIE, CONSTRUCTIONS ET EQUIPEMENTS – RESTRUCTURATION DE LOCAUX – ECOLE MATERNELLE JULES FERRY II - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006).

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

## DECIDE

La signature d'une convention avec le bureau de contrôle QUALICONSULT, 13 rue Charles Cros – 93297 Tremblay-en-France, pour une mission L SEI HAND dans le cadre de la restructuration de locaux à l'école maternelle Jules Ferry II.

**PRECISE** que la rémunération de cette société est fixée à : 3.800,00 € HT / 4.544,80 € TTC.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville : Chapitre 23 - article 2313 - fonction 211.

---

### DECISION N°1401

Objet : **DIRECTION DE L'INGENIERIE, CONSTRUCTIONS ET EQUIPEMENTS – RESTRUCTURATION DE LOCAUX – ECOLE MATERNELLE JULES FERRY II – SIGNATURE D'UN CONTRAT DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE (SPS).**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006).

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

## DECIDE

La signature d'un contrat avec Monsieur PERRIN, 1 rue Jules Jouy – 93600 Aulnay-Sous-Bois pour une mission de coordination SPS dans le cadre de la restructuration de locaux à l'école maternelle Jules Ferry II.

**PRECISE** que la rémunération de cette société est fixée à : 3.300,00 € HT / 3.946,80 € TTC.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville : Chapitre 23, article 2313 - fonction 211.

---

### DECISION N°1403

Objet : **CULTURE – SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES « LE CAP » MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE POUR L'ORGANISATION DU CONCERT DE SOLILLAQUIST OF SOUND DU 23 OCTOBRE 2010 – SIGNATURE DU MARCHE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics,

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

## DECIDE

La signature du marché pour la prestation de diffusion et/ou d'animation suivants :

<b>Spectacle</b>	<b>SOLILLAQUIST OF SOUND</b>	<b>Date(s)</b>	<b>23/10/2010</b>
<b>Producteur</b>	<b>EURL NEONOVO</b>		
<b>Siège social</b>	La Fontaine Du Mont - MURS-ERIGNE		
<b>représenté(e) par en qualité de</b>	Audrey PROUD'HON (Gérant)		
<b>Montant du contrat</b>			
<b>Assujetti à la TVA</b>		<b>Non assujetti à la TVA</b>	
Total HT	3000,00		
TVA 5,5 %	165,00		
Total TTC	3165,00		
<i>Autres conditions financières (le cas échéant) : prise en charge catering, repas et hébergement selon les obligations définies par les clauses contractuelles.</i>			

**DIT QUE** Les dépenses correspondantes seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville 2010 : Chapitre 011 – article 6257 et 6228 – fonction 33.

### DECISION N°1404

**Objet : CULTURE – SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES « LE CAP » MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LA SOCIETE UNI-T POUR L'ORGANISATION DU CONCERT DE « PIERS FACCINI » LE 08 OCTOBRE 2010 – SIGNATURE DU MARCHE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics,

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

## DECIDE

La signature du marché pour la prestation de diffusion et/ou d'animation suivants :

<b>Spectacle</b>	<b>PIERS FACCINI</b>	<b>Date(s)</b>	<b>08/10/2010</b>
<b>Producteur</b>	<b>UNI-T</b>		
<b>Siège social</b>	113 rue Saint Maur - 75011 Paris		
<b>représenté(e) par en qualité de</b>	Thierry Langlois (Gérant)		
<b>Montant du contrat</b>			
<b>Assujetti à la TVA</b>		<b>Non assujetti à la TVA</b>	
Total HT	3000,00		
TVA 5,5 %	165,00		
Total TTC	3165,00		
<i>Autres conditions financières (le cas échéant) : prise en charge catering, repas et hébergement selon les obligations définies par les clauses contractuelles.</i>			

**DIT QUE** Les dépenses correspondantes seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville 2010 : Chapitre 011 – article 6257 et 6228 – fonction 33.

#### **DECISION N°1406**

**Objet : CULTURE – MARCHÉ PASSE EN PROCÉDURE ADAPTÉE – AVEC L'ASSOCIATION LA CHARTE DES AUTEURS ET DES ILLUSTRATEURS POUR LA JEUNESSE POUR LA LOCATION DE L'EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES « PORTRAITS D'ATELIERS » DU 14 DÉCEMBRE 2010 AU 25 JANVIER 2011 DANS LE CADRE DES EXPOSITIONS A L'ESPACE GAINVILLE – SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006).

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

#### **DECIDE**

La signature d'un marché avec l'association La Chartre des Auteurs et des Illustrateurs pour la Jeunesse (Hôtel Massa – 38, rue du faubourg Saint-Jacques – 75014 Paris) pour la location de l'exposition de photographies « Portraits d'ateliers » du 14 décembre 2010 au 25 janvier 2011 dans le cadre des expositions à l'Espace Gainville, pour un montant de 2.700 € (association non assujettie à la TVA ).

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : Chapitre 011 - article 6233 - fonction 30.

**DECISION N° 1407**

**Objet : PATRIMOINE BATI – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU SERVICE DES ELECTIONS AU CENTRE ADMINISTRATIF - SIGNATURE DU MARCHE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006).

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

**DECIDE**

La signature d'un marché de travaux de réaménagement du service des élections au Centre Administratif avec la société A.E.S. (Actif Entretien Service) 05 rue Auguste Blanqui - 93600 Aulnay-Sous-Bois, pour un montant de 27.921,00 € HT soit 33.393,52€ TTC pour une durée de 1 mois 1/2.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : Chapitre 23 - article - 231311 - fonctions 020.

---

**DECISION N°1408**

**Objet : SPORTS - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - SIGNATURE DU MARCHE – LOCATION D'UNE PATINOIRE MOBILE, DE SES ANNEXES ET DE MATERIELS DE PATINAGE – HIVER 2010/2011**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006).

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

**DECIDE**

La signature d'un marché :

Attributaire	Montant € HT	Montant € TTC
Société SYNERGLACE 10/12, rue de l'III 68350 BRUNSTATT	79 988,86	95 666,68

La durée d'exécution de ce marché est de 8 semaines à compter de l'ordre de service, à partir du 29 novembre 2010 pour la mise en place, au 21 janvier 2011.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : Chapitre 011 - article 6135 - fonction 414.

---

#### **DECISION N°1409**

Objet : **DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION ACCORD CADRE INF85129R1 MARCHE SUBSEQUENT N°18 - INF 0035900 LOT 11 : LOGICIELS GRAPHIQUES**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006).

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

#### **DECIDE**

La signature du marché suivant :

Attributaire	Détail des prestations	Montants
<b>SCC 96 rue des Trois Fontanot 92744 NANTERRE</b>	<b>Fourniture de logiciels graphiques</b>	<b>4 931,06 € HT 5.897,55 € TTC</b>

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : Chapitre 20 - article 205 - fonction 020.

---

#### **DECISION N°1410**

Objet : **ESPACE PUBLIC ET EAU – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESEAU ROUTE DE MITRY – SIGNATURE DU MARCHE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006),

VU la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération n° 3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU la délibération n°72 du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2010,

VU l'information communiquée au Conseil Municipal lors de la séance du 23 septembre 2010 relative à la consultation citée en objet,

**DECIDE**

La signature du marché suivant :

Attributaire	Montant € H.T.	Montant € T.T.C
<b>Société EMULITHE</b> ZI de Fosses St Witz BP 50033 95471 FOSSES CEDEX	<b>425 958,96</b>	<b>509 446.92</b>

La durée d'exécution de ces travaux est prévue sur deux mois et demie à compter de la date fixée par ordre de service.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : chapitre 23 - article 231532 (*fonction 811*) et au budget Assainissement de la Ville : chapitre 23 - article 2315.

---

**DECISION N°1411**

**Objet : ESPACES VERTS MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - FOURNITURE D'ARBRES ET ARBUSTES D'ORNEMENT - SAISON 2010/2011, RENOVELABLE JUSQU'EN 2014 - SIGNATURE DU MARCHE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006),

VU la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération n° 3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU l'information communiquée au Conseil Municipal lors de la séance du 23 septembre 2010 relative à la consultation citée en objet,

**DECIDE**

La signature du marché multi attributaires suivant :

Attributaires	Montants annuels HT du marché	
	Minimum	Maximum
<b>PEPINIERE CHOLAT</b> 875 Chemin de la cassine 73 000 CHAMBERY		
<b>PEPINIERES CHARENTAISES</b> Route de Beauregard 16 310 MONTEMBOEUF	25 000,00	48 000,00
<b>PEPINIERE DU VAL D'YERRES</b> Domaine de Rosebrie 94 520 MANDRES LES ROSES		

Le marché est conclu pour la période initiale à compter de sa notification jusqu'au 30 septembre 2011. Il pourra être reconduit par périodes successives d'un an pour une durée maximale de trois ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 30 septembre 2014.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : chapitre 011 - article 6068 (*fonction 823*).

#### **DECISION N°1412**

**Objet : INGENIERIE ET PROJETS – MARCHÉ PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DU L.A.N., DU 19-21 rue Jacques Duclos passage Kléber et du parvis du parc ZOLA – SIGNATURE D'UN MARCHÉ SUBSEQUENT SUR ACCORD CADRE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006),

VU la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération n° 3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU la délibération n° 24 du 09 juillet 2009 relative à la signature de l'accord cadre passé pour les travaux d'aménagement de l'espace public dans les différents quartiers de la Ville pour l'année 2009 et renouvelable éventuellement jusqu'en 2012,

VU l'information communiquée au Conseil Municipal lors de la séance du 23 septembre 2010 relative à la consultation citée en objet,

## DECIDE

La signature des marchés suivants :

**Lot n°1 : « VRD : Travaux & Equipements »**

Attributaire	Montant € H.T.	Montant € T.T.C
<b>SEGEX</b> 4 boulevard Arago 91320 WISSOUS	497 329,10	594 805,60

**Lot n°2 : « Eclairage public »**

Attributaire	Montant € H.T.	Montant € T.T.C
<b>BENTIN</b> 71 Boulevard de Strasbourg 93602 AULNAY-SOUS-BOIS CEDEX	65 772,00	78 663,31

**Lot n°3 : « Espaces Verts »**

Attributaire	Montant € H.T.	Montant € T.T.C
<b>MABILLON</b> La Rosée - Gressy BP 38 77412 CLAYE SOUILLY CEDEX	62 734,30	75 030,22

La durée d'exécution de ces travaux est prévue sur trois mois à compter de la date fixée par ordre de service.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : chapitre 23 - article 2315 (*fonctions 822, 823 et 814*).

---

### DECISION N°1413

Objet : ESPACES VERTS – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – ANIMATION - NARRATION D'ANECDOTES ET D'HISTOIRES RELATIVES AUX ESSENCES ARBOREES AINSI Q'UN PRET D'OBJETS DANS DIFFERENTS BOIS - CONTRAT AVEC L'ATELIER « LE BOIS SOLEIL » - SIGNATURE DU MARCHE

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006).

VU la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération n° 3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

## DECIDE

La signature d'un marché à procédure adaptée passé avec l'Atelier « LE BOIS SOLEIL » représenté par Monsieur Joël LIENARD - sis 235 rue Victor Hugo - 59171 ERRE. Le montant du marché est d'une somme forfaitaire de 1 120,00 € (non assujetti à la T.V.A.) – date d'effet du samedi 23 octobre au dimanche 24 octobre 2010. auquel se rajoutent les frais d'hébergement de 84,00 TTC du samedi 23 octobre au dimanche 24 octobre 2010 soit un montant total de 1 204,00 TTC.

**DIT** que la dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : chapitre 011 - article 6228 (*fonction 823*) - chapitre 011 - articles 6228 et 6257 (*fonction 823*).

---

### DECISION N°1414

**Objet : ESPACES VERTS - MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE - FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENT DE JEUX DANS LES ECOLES MATERNELLES - AVEC LA SOCIETE PROLUDIC S.A.S - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

**VU** l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1 août 2006).

**VU** la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération n° 3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

## DECIDE

La signature d'un marché à procédure adaptée avec la Sté PROLUDIC S.A.S représenté par Monsieur LE POUPON Denis, sise L'Etang Vignon - 37210 VOUVRAY, concernant la fourniture et pose d'équipement de jeux dans les écoles maternelles.

Le marché à bons de commande est fixé pour un montant de :

Minimum : 30 000,00 HT	35 880,00 TTC
Maximum : 90 000,00 HT	107 640,00 TTC

Travaux prévus à partir de novembre 2010.

**DIT** que la dépense sera réglée sur le budget de la Ville : chapitre 21 - article 2128 (*fonction 213*).

---

## **DECISION N°1415**

**Objet : VERIFICATION ELECTRIQUE PONCTUELLE FORUM DES ASSOCIATIONS FERME DU VIEUX PAYS - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006),

VU la délibération N° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération N°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

### **DECIDE**

La signature d'une Vérification électrique ponctuelle Forum des Associations Ferme du Vieux Pays avec QUALICONSULT - 13 rue Charles Cros - 93297 TREMBLAY EN FRANCE 573,00 HT soit 685,31 TTC.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : Chapitre 011 - Article 6228 - Fonction 020.

---

## **DECISION N°1416**

**Objet : DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES – SERVICE DEPLACEMENTS URBAINS - MARCHÉ PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES ITINERAIRES CYCLABLES - SIGNATURE DU MARCHÉ : INDDIGO SAS**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006),

VU la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération n° 3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

### **DECIDE**

La signature d'un marché pour l'élaboration du schéma directeur des itinéraires cyclables de la commune.

Le montant du marché s'élève à 41 075 € H.T., soit 49 125,70 € T.T.C.

La société retenue est INDDIGO SAS, sise 367 avenue du Grand Ariétaz, 73 024 Chambéry Cedex (siège social), 40 rue de l'Echiquier - 75 010 Paris (agence réalisant l'étude).

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : Chapitre 20 – Article 2031 – Fonction 822.

---

## DECISION N°1417

Objet : **DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR DEUX BIENS SITUES 46-48 ROUTE DE BONDY A AULNAY-SOUS-BOIS AU PROFIT DE L'EPFIF**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU le Code de l'Urbanisme, article L 213-3,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 47 en date du 15/05/2008 qui procède à l'institution du Droit de Préemption Urbain Renforcé sur certains secteurs et du Droit de Préemption Simple sur le restant de la zone urbaine du Plan Local d'Urbanisme du territoire de la commune d'Aulnay-sous-Bois,

VU la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU la modification du PLU approuvée par le Conseil Municipal du 24/09/2009 et l'arrêté n° 737 du 22/12/2009 de mise à jour du PLU,

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 15/10/2010 concernant la vente d'un bien situé **46 route de Bondy** à Aulnay-sous-Bois, cadastré section **BH n° 153** pour 493 m<sup>2</sup>, appartenant à SCI VIC D'AULNAY, domiciliée 35 avenue d'Eylau 75016 Paris, au prix de 410 000 €, en ce non compris la commission d'agence de 47 840 € à la charge de l'acquéreur comportant les modalités suivantes : 200 000 € comptant à la signature de l'acte et une remise de 15 places de parkings à construire à titre de dation pour une valeur de 210 000 €,

VU la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 15/10/2010 concernant la vente d'un bien situé **48 route de Bondy** à Aulnay-sous-Bois, cadastré section **BH n° 154** pour 435 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI RESIDENCE MONTFORT, domiciliée 35 avenue d'Eylau 75016 Paris, au prix de 410 000 €, en ce non compris la commission d'agence de 47 840 € à la charge de l'acquéreur comportant les modalités suivantes : 200 000 € comptant à la signature de l'acte et une remise de 15 places de parkings à construire à titre de dation pour une valeur de 210 000 €,

VU le décret 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Foncier d'Ile-de-France,

VU le décret 2009-1542 du 11 décembre 2009 modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 précité,

VU la délibération du 18 septembre 2008 autorisant le Maire à signer la Convention d'Intervention Foncière et toutes ses pièces administratives et techniques,

VU la convention d'intervention foncière signée entre la commune d'Aulnay-sous-Bois et l'EPFIF le 14 octobre 2008,

**CONSIDERANT** que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU affiche l'objectif de « développer les capacités résidentielles pour répondre aux besoins diversifiés en logement et maintenir la population au dessus de 80 000 habitants »,

**CONSIDERANT** que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU oriente le développement des capacités résidentielles vers la construction de « petits immeubles lorsque des terrains se libèrent, le long des voies principales à réaménager »,

**CONSIDERANT** que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU reconnaît dans ses documents graphiques l'avenue Anatole France comme relevant des enjeux de « renforcement de centralités aulnaysiennes, pour des centres plus vivants autour d'axes plus humains »,

**CONSIDERANT** que l'EPFIF, conformément aux dites orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU, a déjà procédé à des acquisitions de gré à gré et par préemption sur l'îlot situé en face au 37-39 route de Bondy / 6 rue Tournadour en vue de la réalisation d'une future opération dédiée à la construction d'une résidence mixte de logements sociaux étudiants et jeunes travailleurs,

**CONSIDERANT** que le bâti actuellement implanté sur les parcelles BH n° 153 et 154 constituent un décroché de façade important avec les immeubles collectifs implantés sur les parcelles limitrophes, et qu'il rend nécessaire la réalisation par la commune d'une étude relative à l'ordonnancement architectural de la future opération,

**CONSIDERANT** que la commune a pris des engagements au titre de la convention d'intervention foncière signée avec l'EPFIF en terme de mixité sociale et de développement durable avec en l'espèce la réalisation d'une proportion minimale de 30 % de logements sociaux,

## **DECIDE**

**DE DELEGUER** l'exercice du droit de préemption urbain sur les deux biens situés respectivement 46 route de Bondy, cadastré section BH n° 153 appartenant à la SCI VIC D'AULNAY, siège social 35 avenue d'Eylau, 75016 Paris, et 48 route de Bondy, cadastré section BH 154, appartenant à la SCI RESIDENCE MONTFORT, siège social 35 avenue d'Eylau, 75016 Paris, dès lors que ces biens sont situés dans le périmètre d'intervention foncière,

**DIT** que la présente décision sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'EPFIF 4/14 rue Ferrus 75014 PARIS, ainsi qu'aux propriétaires mentionnés dans les deux DIA, SCI VIC D'AULNAY, siège social 35 avenue d'Eylau, 75016 Paris, SCI RESIDENCE MONTFORT, siège social 35 avenue d'Eylau, 75016 Paris et à l'Etude Pierre STROCK, Pierre KLEPPING, Yoline GANEM-COHEN, Notaires Associés, 18 rue Marius Jacotot, 92800 Puteaux la Défense, et à l'acquéreur mentionné également dans les deux DIA PROMOALLIANCE, 1 place du Pont 57000 METZ,

**PRECISE** que cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Tout intéressé peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision, ou d'un recours hiérarchique le Préfet, pour les décisions prises au nom de l'Etat.

Cette démarche qui prolonge le délai doit alors être introduite dans les deux mois suivant la réponse, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

## **DECISION N°1418**

**Objet : SANTE – PMI PIERRE ABRIOUX – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE –SIGNATURE D’UN MARCHE DE VENTE D’UN SPECTACLE – COMPAGNIE CLAIR DE LUNE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006),

VU la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération n° 3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

### **DECIDE**

La signature d'un marché avec la compagnie CLAIR DE LUNE, B.P. 149 94 501 CHAMPIGNY Cedex, d'un montant de 483,41 € H.T., soit 510,00 € T.T.C. (dont T.V.A. 5,5 % : 26,59 €) pour la représentation du spectacle "L'Arbre de Nouky" qui se déroulera le mercredi 8 décembre 2010 à 14 heures 30 dans la Salle CHANTELOUP - 1, Avenue de NONNEVILLE.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : Chapitre 011 – Nature 6228 - Fonction 512.

---

## **DECISION N°1419**

**Objet : SANTE – PMI GROS SAULE – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – SIGNATURE D’UN MARCHE DE VENTE D’UN SPECTACLE – COMPAGNIE "LE THEATRE A SORNETTES**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006),

VU la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération n° 3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

### **DECIDE**

La signature d'un marché avec la compagnie LE THEATRE A SORNETTES, 3, rue Deveria à PARIS 75 020, d'un montant de 616,15 € H.T., soit 650,04 € T.T.C. (dont T.V.A. 5,5 % : 33,89 €) pour la représentation du spectacle "Un Noël tout en couleurs" qui se déroulera le Mercredi 1er décembre 2010 à 10 heures dans la salle de l'antenne jeunesse Eric Tabarly, rue du Docteur Claude Bernard.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : Chapitre 011 – Nature 6228 - Fonction 512.

---

## DECISION N°1420

Objet : **CULTURE – SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES «LE CAP»  
MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE POUR  
L'ORGANISATION DU CONCERT DE MEHDI ADDAB DU 16  
OCTOBRE 2010 – SIGNATURE DU MARCHE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics,

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

### DECIDE

*La signature du marché pour la prestation de diffusion et/ou d'animation suivant :*

<b>Spectacle</b>	<b>MEHDI ADDAB</b>	<b>Date(s)</b>	<b>16/10/2010</b>
<b>Producteur</b>	<b>Association WART</b>		
<b>Siège social</b>	6, rue Haute - 29600 Morlaix		
<b>représenté(e) par en qualité de</b>	Tanguy BIZIEN (Président)		
<b>Montant du contrat</b>			
<b>Assujetti à la TVA</b>		<b>Non assujetti à la TVA</b>	
Total HT	1300,00		
TVA 5,5 %	71,50		
Total TTC	1371,50		
<i>Autres conditions financières (le cas échéant) : prise en charge catering, repas et hébergement selon les obligations définies par les clauses contractuelles.</i>			

**DIT QUE** Les dépenses correspondantes seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville 2010 : Chapitre 011 – articles 6257 et 6228 – fonction 33.

---

## DECISION N°1421

Objet : **ESPACE PUBLIC - QUARTIER 3-1 MAIRIE / PAUL BERT – MARCHE  
PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – AMENAGEMENT DE LA RUE  
FERNAND HERBAUT – SIGNATURE D'UN MARCHE SUBSEQUENT SUR  
ACCORD CADRE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006),

VU la délibération n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU la délibération n°24 du 09 juillet 2009 relative à la signature de l'accord cadre passé pour les travaux d'aménagement de l'espace public dans les différents quartiers de la Ville pour l'année 2009 et renouvelable éventuellement jusqu'en 2012,

VU l'information communiquée au Conseil Municipal lors de la séance du 21 octobre 2010 relative à la consultation citée en objet,

### DECIDE

La signature des marchés suivants :

**Lot n°1 : « VRD : Travaux & Equipements »**

Attributaire	Montant € H.T.	Montant € T.T.C
<b>EIFFAGE</b> 48 rue Saint-Antoine Agence Seine Saint-Denis 93100 MONTREUIL	449 085,40	537 106,14

**Lot n°2 : « Eclairage public »**

Attributaire	Montant € H.T.	Montant € T.T.C
<b>INEO</b> 165 rue Jean Jaurès - Agence EP 78130 LES MUREAUX	56 882,14	68 031,04

La durée d'exécution de ces travaux est prévue sur trois mois à compter de la date fixée par ordre de service.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : Chapitre 23 - article 2315 - fonctions 814 et 822.

---

### DECISION N°1422

**Objet : ESPACE PUBLIC - QUARTIER 3-1 MAIRIE / PAUL BERT – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – AMENAGEMENT DE LA RUE CHARLES DORDAIN – SIGNATURE D'UN MARCHE SUBSEQUENT SUR ACCORD CADRE**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006),

VU la délibération n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et la délibération n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU la délibération n°24 du 09 juillet 2009 relative à la signature de l'accord cadre passé pour les travaux d'aménagement de l'espace public dans les différents quartiers de la Ville pour l'année 2009 et renouvelable éventuellement jusqu'en 2012,

VU l'information communiquée au Conseil Municipal lors de la séance du 21 octobre 2010 relative à la consultation citée en objet,

## DECIDE

La signature des marchés suivants :

**Lot n°1 : « VRD : Travaux & Equipements »**

Attributaire	Montant € H.T.	Montant € T.T.C
<b>EMULITHE</b> ZI de Fosses-St Witz - BP 50033 95471 FOSSES CEDEX	170 430,00	203 834,28

**Lot n°2 : « Eclairage public »**

Attributaire	Montant € H.T.	Montant € T.T.C
<b>BENTIN</b> 71 Boulevard de Strasbourg 93602 AULNAY-SOUS-BOIS CEDEX	30 892,00	36 946,83

La durée d'exécution de ces travaux est prévue sur deux mois à compter de la date fixée par ordre de service.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : Chapitre 23 - article 2315 - fonctions 814 et 822.

---

### DECISION N°1424

Objet : **DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION ACCORD CADRE INF85124R1 MARCHÉ SUBSEQUENT N°19 - INF0037400LOT 4: MICRO ORDINATEURS PORTABLES**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006).

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

## DECIDE

La signature du marché suivant :

Attributaire	Détail des prestations	Montants
<b>CFI</b> <b>Groupe Euralliance</b> <b>9-11 avenue Michelet</b> <b>93583 Saint-Ouen</b> <b>Cedex</b>	<b>Fourniture de micro ordinateurs portables avec sacoches de transport et systèmes de connexion et sécurités ant-vol.</b>	<b>4 211,50 € HT</b> <b>5 036,95 € TTC</b>

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : Chapitre 21 - article 2183 - fonction 020.

---

## DECISION N°1425

Objet : **DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION ACCORD CADRE INF85126R1 MARCHE SUBSEQUENT N°20 - INF 0037500 LOT 9 : PERIPHERIQUES DIVERS**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006).

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

### DECIDE

La signature du marché suivant :

Attributaire	Détail des prestations	Montants
<b>CFI Groupe Alliance 9-11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex</b>	<b>Fourniture de périphériques divers</b>	<b>3 965,00 € HT 4 742,14 € TTC</b>

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : Chapitre 21 - article 2183 - fonction 020.

---

## DECISION N°1426

Objet : **ANIMATION SENIORS – ORGANISATION DES SEJOURS VACANCES 2011 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'A.N.C.V. (Agence Nationale des Chèques Vacances)**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU la délibération N°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Considérant que l'A.N.C.V., est un établissement public régi par le code du tourisme et placé sous la tutelle du ministre de l'économie et des finances et du ministre chargé du tourisme, et qu'il a pour objectif, en ce qui concerne les seniors, de favoriser leur départ en vacances ,

### DECIDE

La signature d'une convention de partenariat avec l'A.N.C.V, sise 36, boulevard Henri Bergson - 95201 SARCELLES Cedex, dans le cadre du programme « seniors en vacances 2011 » en vue de l'organisation de séjours à l'intention des seniors selon la tarification suivante :

Durée des séjours	Prix forfaitaire	Aide financière ANCV (*)
8 jours / 7 nuits	360,00 € TTC	180,00 €
5 jours / 4 nuits	300,00 € TTC	150,00 €

(\*) sous réserves des conditions et modalités prévues par la convention

Cette convention est mise en place pour les séjours de l'année 2011 et prendra fin au 31 décembre 2011.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville : Chapitre 011 – article 6042 – fonction 612.

#### **DECISION N°1427**

**Objet : SANTE – PMI CROIX NOBILLON – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – SIGNATURE D'UN MARCHE DE VENTE D'UN SPECTACLE – COMPAGNIE "THEATRE A SORNETTES**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2004-15 du 07 janvier 2004)

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

#### **DECIDE**

La signature d'un marché avec la Compagnie du "THEATRE A SORNETTES" - 3, rue Deveria – 75020 PARIS, d'un montant de 600,00 € T.T.C.(TVA 2,10% incluse) pour la représentation du spectacle «Le Noël d'Alice» qui se déroulera le Mardi 14 décembre 2010 à 14 heures 30 au Foyer-Résidence «Les Tamaris» - 99, rue Maximilien Robespierre.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : Chapitre 011 – Nature 6228 - Fonction 512.

#### **DECISION N°1428**

**Objet : SANTE – PMI TOURVILLE – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – SIGNATURE D'UN MARCHE DE VENTE D'UN SPECTACLE – COMPAGNIE LES TROIS COUPS**

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2004-15 du 07 janvier 2004)

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 et n°3 du Conseil Municipal en date du 20 mai 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

## DECIDE

La signature d'un marché avec la compagnie LES TROIS COUPS - 14 rue Léonidas à PARIS 75014, d'un montant de 630,00 € T.T.C. (non assujetti à TVA) pour la représentation du spectacle «MAD(eleine) de Là à Là »qui se déroulera le mercredi 15 décembre 2010 à 10h30 dans la salle «Le Cap» 56, rue Auguste Renoir.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville :  
Chapitre 011 - Nature 6228 - Fonction 512.

---